



## VOTER POUR UNION-INDÉPENDANTS POURQUOI ET COMMENT ?

Nous sommes 71 281 livreurs à pouvoir choisir, du 22 au 30 mai, nos représentants pour 4 ans. Cette élection, destinée exclusivement aux travailleurs indépendants, doit nous permettre d'affirmer notre indépendance et nos revendications.

Créée en 2019, Union-Indépendants, 1<sup>ère</sup> plateforme de revendication sociale des indépendants, regroupe, sur l'ensemble du territoire, des collectifs de livreurs indépendants travaillant en partenariat avec les plateformes.

### UNION-INDÉPENDANTS REVENDIQUE POUR TOUS LES LIVREURS

- La fin du pouvoir unilatéral des plateformes en instaurant une **rémunération horokilométrique** en fonction du temps passé et du kilométrage parcouru sur l'ensemble de la course dès l'acceptation de la commande (approche comprise).
- Supprimer le **système de notation unilatérale** des livreurs.
- **Indemniser les livreurs** ayant été déconnectés à tort et ayant subi une perte de rémunération pendant la période d'enquête.
- Mettre en place une **carte professionnelle de livreur** comme chez les VTC.
- Mettre en place une **capacité de transport allégée** pour les livreurs.

**Et tout cela en restant indépendant !**

Présente partout en France, Union-Indépendants est capable de rassembler **tous les livreurs de France**, pour mettre en place un rapport de force et obtenir des résultats concrets !

**DU 22 AU 30 MAI, VOTER UNION-INDÉPENDANTS,  
C'EST DÉFENDRE NOS DROITS !**



## VOTER, MODE D'EMPLOI

**LE 17 ET 21 MAI, VOUS ALLEZ RECEVOIR UN MAIL AVEC VOS IDENTIFIANTS**



On y trouvera :

- Le lien du **site Internet** de vote : <https://arpe-livreurs.neovote.com>
- Un **identifiant de connexion** personnel et confidentiel.

**GARDEZ PRÉCIEUSEMENT CE MAIL ! Car si vous n'avez pas l'identifiant, vous ne pourrez pas voter et aucun identifiant ne pourra vous être renvoyé !**



**MERCREDI 22 MAI À 13H : VOUS POURREZ VOTER**

### LES 6 ÉTAPES

- 1 Connectez-vous via le lien : <https://arpe-livreurs.neovote.com>
- 2 Saisissez l'**identifiant de connexion** (qui vous a été adressé dans le mail du 17 et 21 mai)  
**Vous êtes maintenant connecté sur le site de vote !**
- 3 Cliquez sur l'icône « mot de passe » pour recevoir votre code de sécurité.  
Il vous sera envoyé par **SMS** sur le téléphone que vous avez transmis aux plateformes.  
**Attention, ce code vous sera utile à la fin de la procédure de vote !**
- 4 Vous pouvez maintenant **voter en cliquant sur le logo** Union-Indépendants apparaît en dernier dans le menu déroulant
- 5 Confirmez votre vote
- 6 Entrer le code secret reçu par SMS pour valider définitivement le vote.



**LE VOTE EST EFFECTUÉ ! MERCI !**



**VOUS POURREZ VOTER JUSQU'AU 30 MAI À 13H**



Retrouvez toutes les propositions sur notre page spéciale VTC

**UNION FAIT TA FORCE !**

Union-Indépendants est soutenue par :



Confédération française  
démocratique du travail



Collectif autonome  
des livreurs bretons



Union des livreurs  
indépendants à vélo - Angers



Union des auto-entrepreneurs